



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination du jury du concours interne et externe d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2022 dans l'Académie de Corse

**Le Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'Académie Corse, Chancelier des universités,**

RECTORAT

Division des Examens
et Concours

Dossier suivi par :
Yoann ESTEBAN

Téléphone
04 95 50 34 04

Télécopie
04 95 51 47 75

E-Mail
dec@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO
CEDEX 4

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration des certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education Nationale,
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement de la fonction publique d'Etat,
Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,
Vu le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,
Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

ARRETE

Article 1er : Président du jury :

Monsieur VECCHIUTTI Thomas, Secrétaire Général DSDEN Haute-Corse

Article 2 : Les membres du jury :

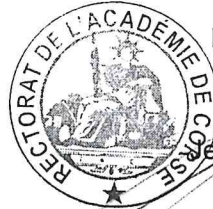
- Madame BARZELLINO Nathalie, responsable de la gestion des ressources humaines, Cour d'appel de Bastia,
- Madame JEANNE-HOUDEMER Chjara-Maria, cheffe de cabinet des chefs de la cour d'appel de Bastia,
- Madame HAMERS Marjorie, directrice de greffe adjointe au tribunal judiciaire d'Ajaccio,
- Madame LABAT-RAVON Régine, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Bastia,
- Monsieur MANTEAU Thibault, directeur de greffe de la Cour d'appel de Bastia,
- Madame NICOLAI Florence, adjointe gestionnaire, EREA Ajaccio,

- Madame ROBERT Lucile, directrice de greffe adjointe au tribunal judiciaire de Bastia,
- Madame SUTY-DIGARD Hélène, cheffe de division, DIVEL, DSDEN Haute-Corse,

Article 3 :

La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 25/03/2022



Le Recteur,

Jean-Philippe AGRESTI,